

# Accessibilité : être conforme à la réglementation

Faire le point sur l'accessibilité de votre local et le rendre accessible à tous

### Vos besoins

- Faciliter l'accès de votre commerce aux personnes à mobilité réduite
- Adapter votre accueil aux personnes en situation de handicap
- Améliorer l'attractivité de votre point de vente en respectant la réglementation accessibilité

### Nos réponses

- Visiter vos locaux : prise de photographies et de mesures
- Mettre en évidence des points de conformité et de non-conformité de votre commerce
- Remise d'un rapport établissant les préconisations à mettre en place afin de répondre à la réglementation



### Les +

- Améliorer la qualité d'accueil de votre point de vente
- Favoriser l'élargissement de votre clientèle
- Dynamiser votre image
- Gagner du temps lors des démarches administratives

### Pour qui ?

Chef d'entreprise avec un local recevant du public (5<sup>ème</sup> catégorie)

### Durée

1.5 jour

### Intervenants

Conseiller CMA spécialisé en accessibilité

### Tarifs

675€ HT soit 810€ TTC sauf convention avec des collectivités territoriales

### Renseignements et inscription :

Tél : 04 76 70 82 09  
[www.cma-isere.fr](http://www.cma-isere.fr)